



Séance du conseil Municipal

Mardi 13 juin 2023

Procurations : Camille KAYSER procuration à Martine MEILLER

Absents :

Ordre du jour

- 1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 12 avril 2023**
- 2. Consultation des propriétaires fonciers sur l'affectation du produit de la location de la chasse**
- 3. Révision du Plan Communal de Sauvegarde**
- 4. Désignation du référent déontologue pour les élus locaux**
- 5. Décision budgétaire modificative n°1 du budget principal**
- 6. Demande de mise à disposition du Club House**

Choix du secrétaire de séance ?

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal précédente

Ordre du jour :

Monsieur le Maire donne lecture de l'Ordre du jour modifié :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 1 mars 2023
2. Compte Financier Unique 2022 du budget principal de la commune
3. Affectation des résultats 2022 du budget principal de la commune
4. Compte de Gestion 2022 du budget annexe du service de distribution d'eau potable
5. Compte Administratif 2022 du budget annexe du service de distribution d'eau potable
6. Affectation des résultats 2022 du budget annexe du service de distribution d'eau potable
7. Forêt Communale – Bois d'affouage 2024
8. Concessions funéraires non renouvelées, abandonnées sans héritiers
9. Vote du taux des taxes directes locales 2023
10. Vote des subventions aux associations 2023
11. Budget primitif 2023 de la commune
12. Rapport 2022 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable
13. Tarif de la redevance pour la distribution de l'eau potable
14. Budget primitif 2023 du service de distribution d'eau potable
15. Contrat de territoire Sud Alsace avec la collectivité Européenne d'Alsace

Informations et questions diverses

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal précédent ?

2. Consultation des propriétaires fonciers sur l'affectation du produit de la location de la chasse

▶ **Le droit de chasse est loué par la commune, pour une durée de 9 ans**



▶ **Les baux en cours : du 2 février 2015 au 1er février 2024**

▶ **Les nouveaux baux : du 2 février 2024 au 1er février 2033**

▶ **Procédure de renouvellement de la location chasse**

1. **Destination du produit de la location de la chasse**

2. **Consultation des propriétaires fonciers, si la commune souhaite bénéficier du produit de la location de la chasse**

3. **Relocation du bail, qui débutera à compter de la publication du cahier des charges type des chasses communales au plus tard début juillet 2023**

2. Consultation des propriétaires fonciers sur l'affectation du produit de la location de la chasse

▶ Destination du produit de la location de la chasse ?

- ▶ Reversement aux propriétaires fonciers

Pas de consultation des propriétaires fonciers



- ▶ Abandon au profit de la commune pour utiliser les fonds dans l'intérêt collectif local

Consultation des propriétaires fonciers (66% des propriétaires possédant 66% des terrains chassables doivent être d'accord)

▶ Consultation des propriétaires fonciers ?

- ▶ Décision d'affectation du produit à valider avant le 05/09/23
- ▶ les propriétaires fonciers sont convoqués à une réunion publique (affichage en Mairie, publication dans la presse...)
- ▶ les propriétaires fonciers sont consultés par écrit

**Approbation sur la destination du produit de chasse
et la consultation des propriétaires ?**

3. Révision du Plan Communal de Sauvegarde

- ▶ **Planifie les actions des acteurs de la gestion du risque en cas d'évènements majeurs**
 - ▶ **le recensement des « risques connus » et des « moyens disponibles » (moyens humains et moyens matériels)**
 - ▶ **la détermination des « mesures immédiates de sauvegarde et de protection des personnes »**
 - ▶ **la fixation de « l'organisation nécessaire à la diffusion de l'alerte et des consignes de sécurité »**
 - ▶ **les modalités de « mise en œuvre des mesures d'accompagnement, de soutien et d'information de la population »**

3. Révision du Plan Communal de Sauvegarde

▶ Mise à jour du PCS

▶ Organisation de l'alerte

Contacts par secteur

- Rue de Belfort : Décès Mme FISCHER
- Rue des Près - Gilardoni – Écluses : Départ Mme THIEBAULT

▶ Population nécessitant une attention particulière

Décès de Mme BILGER

▶ Annuaire de crise

Préfet, sous préfet, Président CEA,

Membres du conseil municipal

Personnel communal



Approbation de la révision du Plan Communal de Sauvegarde ?

4. Désignation du référent déontologue pour les élus locaux

- ▶ **Référent déontologue conseillera tout élu local sur**
 - ▶ **L'impartialité, la diligence, la dignité, la probité et l'intégrité.**
 - ▶ **La primauté du seul intérêt général dans l'exercice de son mandat**
 - ▶ **La prévention de tout conflit d'intérêts.**
 - ▶ **L'utilisation strictement limitée des ressources et moyens mis à sa disposition à l'exercice de son mandat.**
 - ▶ **La prévention de la prise de mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.**
 - ▶ **La participation assidue aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.**
 - ▶ **Les questions liées à sa responsabilité devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions.**

4. Désignation du référent déontologue pour les élus locaux

▶ Démarche pour le solliciter

- ▶ Le demandeur présente sa question par courriel et se voit proposer en retour une réponse sous forme d'avis, publié ensuite sur le site internet du référent déontologue de façon anonymisée.**
- ▶ Un arrêté du 6 décembre 2022 fixe les tarifs réglementaires à 300 euros pour le président du collège lorsque les missions de référent déontologue sont assurées par un collège et à 200 euros maximum pour la participation effective à une séance du collège d'une demi-journée.**

▶ Proposition de désigner un collège de référents

- ▶ Ce collège est mutualisé avec les Centres de gestion du Territoire de Belfort (90) et du Bas-Rhin (67) et permet de traiter les demandes d'avis par un collège de trois magistrats administratifs et judiciaires.**

Coût par demi-journée 400 euros ou Coût horaire de 125 euros

Approbation de la désignation du référent déontologue ?

5. Décision Budgétaire Modificative n°1 du budget principal

- ▶ **Erreur sur le montant prévu pour les provisions sur créances douteuses (budgétisé à 23 000€)**
- ▶ **Nécessité de budgétiser les dotations aux provisions pour créances douteuses uniquement pour l'année 2021 (102€ !)**

	Chapitre	Article	Libellé	Dépense	Recette
Fonct	68	681	Dotations aux provisions des créances	- 22 900,00 €	
	042	681	Dotations aux amortissements	+ 22 900,00 €	
Invest	040	28041513	Dotations aux amortissements		+ 22 900,00 €
	21	2116	Op 162 : Cimetière	+ 22 900,00 €	

Approbation de la décision budgétaire modificative n°1?

6. Demande de mise à disposition du Club House

- ▶ **L'association des Apiculteurs de la Porte d'Alsace est à la recherche d'un terrain avec local pour leur rucher-école, afin de servir à la formation des apiculteurs débutants et d'y entreposer leur matériel**
- ▶ **Une demande de mise à disposition du club house à été sollicitée par le président de l'association**
- ▶ **Avis du conseil avant d'engager les modalités d'utilisation par l'intermédiaire d'une convention**

Approbation de la demande de mise à disposition du Club House?

Points divers

Points divers

- ▶ **Situation distribution eau potable**
- ▶ **Retour sur la Journée citoyenne**
- ▶ **Point travaux Cité Sturm**
- ▶ **Report travaux Elbach**
- ▶ **Attribution des subventions DETR**
- ▶ **Travaux Préau**
- ▶ **Recrutement d'une ATSEM**



▶ Panneaux de rue



► Projets pour le cimetière



► Tarif projetés pour la redevance Assainissement CCSAL

105615

Conséquences sur les tarifs

	2023	2024*
Part proportionnelle (m ³)	1,97 €	2,30 €
Part fixe	49,52 €	55,00 €
Participation AERM	0,233 €	0,233 €
Facture TTC pour 80 m³	248,34 €	283,40 €
Prix TTC par m ³	3,10 €	3,54 €
Facture TTC pour 120 m³	345,27 €	394,86 €
Prix TTC par m ³	2,88 €	3,29 €

* Tarifs applicables sur les consommations à compter du 1^{er} juillet 2023

Questions diverses ?

Signature du PV

Séance close à